



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 661-25

AVIS est donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Cantley, que, lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui sera tenue le 12 mai 2026 à 19 h à la salle du conseil municipal dans le centre communautaire multifonctionnel situé au 6, impasse des Étoiles à Cantley, le conseil statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

La demande de dérogation mineure au Règlement de zonage numéro 661-25 vise à :

- Permettre la construction d'un garage détaché en cour arrière d'une superficie de 245,20 mètres carrés alors que l'article 7.2.2 du Règlement de zonage numéro 661-25 autorise une superficie maximale de 90 mètres carrés;
- Permettre une largeur de 16,76 mètres alors que l'article 7.2.2 du Règlement de zonage numéro 661-25 autorise une largeur maximale équivalente à 100 % de la largeur de la façade du bâtiment principal. La largeur de la façade du bâtiment principal projetée est de 14,02 mètres;
- Permettre une hauteur totale d'un garage détaché à 8,08 mètres alors que l'article 7.2.2 du Règlement de zonage numéro 661-25 autorise une hauteur maximale de 5 mètres;
- Permettre une hauteur de deux (2) portes de garage détachées à 4,27 mètres alors que l'article 7.2.2 du Règlement de zonage numéro 661-25 autorise une hauteur maximale de 2,74 mètres.

Identification du site concerné : Lot 6 451 373 du Cadastre du Québec
1092, montée Saint-Amour

Tout intéressé peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande de dérogation mineure en écrivant à municipalite@cantley.ca avant le jour de la séance ordinaire du conseil du 12 mai 2026 ou lors de la première période de questions au début de cette séance. Pour toute information additionnelle, veuillez téléphoner au 819 827-3434 ou consultez le site Web www.cantley.ca.



Donné à Cantley, ce 21^e jour d'avril 2026.


Stéphane Parent
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Stéphane Parent, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Cantley, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public à l'endroit désigné par le conseil, j'ai publié dans le site Internet de la Municipalité à l'adresse <https://cantley.ca/categorie-nouvelles/avis-public/>, sur le babillard municipal et sur la propriété visée par la demande de dérogation mineure.

Donné à Cantley, ce 21^e jour d'avril 2026.



Stéphane Parent
Directeur général et greffier-trésorier